



Conformément à l'article L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous portons à la connaissance de la population que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 08 septembre 2015 à 20 heures à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après :

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance commune du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil communal
3. Informations générales aux conseillers
4. Comité de concertation Commune/CPAS : Notification des procès-verbaux des séances des 9 juin 2015 et 04 août 2015.
5. CPAS : a) Modifications budgétaires n° 1 – exercice 2015 – Approbation
b) Modifications budgétaires n° 2 – exercice 2015 - Approbation
6. Patrimoine : Aliénation d'une parcelle de terrain communal – Décision
7. Asbl Les Territoires de la Mémoire : Décision d'adhésion et approbation de la convention
8. Conventions : Convention de coopération entre la Commune d'Anderlues et l'ICDI portant sur un service de ressourcerie – Approbation
9. Conventions : Centre Culturel Régional du Centre - Participation financière de la Commune pour l'année 2015 – Approbation de la convention
10. Intercommunales : Intercommunale ICDI – Impôt des sociétés – application du principe de substitution de l'intercommunale par la Commune – Approbation
11. Règlement général de police : Interdiction d'accès à la voie publique sur tout le territoire de la commune aux conducteurs de véhicules à moteur à quatre roues, construits pour terrain non praticable, avec une carrosserie ouverte, un guidon comme sur une motocyclette, et une selle – Décision de principe de modification du règlement de police